

Question de Mme Fabienne Winckel au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "le renouvellement de l'autorisation du glyphosate – 13/07/2016

Fabienne Winckel (PS): Madame la présidente, monsieur le ministre, l'homologation du glyphosate arrive à son terme le 30 juin 2016 et la question de son renouvellement est au centre d'une vive polémique. En mars 2015, le Centre international de recherche sur le cancer de l'OMS a en effet classé le glyphosate comme "cancérogène probable" pour les humains. À la fin 2015, l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) a, au contraire, jugé "improbable" qu'il soit cancérogène. Il y a donc eu un désaccord entre les experts de l'OMS et les experts de l'EFSA. Il faut ajouter que de nombreuses associations citoyennes contestent les procédures de l'EFSA. Il est notamment question d'un manque de transparence sur l'identité des experts impliqués et des études de base utilisées pour élaborer la position de l'EFSA. Plus récemment, une seconde étude de l'OMS, menée en partenariat avec la FAO, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, a classé le pesticide de Monsanto en "probablement pas" cancérogène.

La situation est donc assez confuse et nombreux sont ceux qui considèrent que, face à ces incertitudes, c'est le principe de précaution qui doit prévaloir en interdisant le glyphosate. Malgré cette forte polémique, la Commission européenne a annoncé mercredi 29 juin la prolongation, pour une période de dix-huit mois au maximum, de l'autorisation dans l'UE du glyphosate.

Dans un communiqué, l'exécutif européen dit avoir "décidé de prolonger l'autorisation du glyphosate pour une période limitée, jusqu'à ce que l'Agence européenne des produits chimiques publie son avis, au plus tard à la fin de 2017". Monsieur le ministre, comment cette période de 18 mois va-t-elle être utilisée afin de clarifier les analyses scientifiques sur la toxicité du glyphosate?

On sait bien que, ce lundi, il y a eu des avancées au niveau de l'Union européenne puisque certaines restrictions d'utilisation ont été décidées. Quelles mesures seront prises afin de renforcer et garantir l'indépendance et la transparence des analyses scientifiques sur la toxicité du glyphosate?

Willy Borsus, ministre: Madame la députée, je vous remercie. Il s'agit d'un dossier auquel j'ai accordé la plus grande attention, notamment en rencontrant l'administration fédérale de la Santé publique et l'Institut supérieur belge de Santé publique; en me documentant à propos d'un certain nombre de contributions et en lisant beaucoup avant de prendre la position belge à différentes étapes de la procédure. Mais je rappelle que cette position est prise d'un commun accord avec ma consœur Maggie De Block, par ailleurs médecin.

En ce qui concerne la situation actuelle, sans rappeler les différentes étapes de la décision européenne que vous connaissez, la période de 18 mois adoptée récemment par la Commission sera utilisée par l'Agence européenne pour les produits chimiques (ECHA) dans le but d'analyser l'étiquetage et la classification du glyphosate, dont également sa classification en ce qui concerne la cancérogénicité. Cela fait partie de la procédure adéquate. En effet, l'ECHA rédige des avis en application du règlement européen 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges. Normalement, le renouvellement de l'approbation ne doit pas attendre cette confirmation de l'étiquetage, mais dans ce cas précis, une telle prolongation a été la solution proposée par la Commission européenne eu égard à l'impasse décisionnelle qui prévaut au niveau décisionnel européen.

En ce qui concerne l'indépendance et la transparence des analyses scientifiques, je ne partage pas les accusations selon lesquelles l'EFSA ne travaillerait pas de manière indépendante ou transparente.

Je rappelle par exemple que la Cour des comptes européenne a publié dans un rapport portant sur la gestion des conflits d'intérêt des agences de l'Union européenne que parmi les agences sélectionnées, l'Agence européenne des médicaments (EMA) et l'EFSA sont celles

qui ont mis au point les politiques et les procédures de déclaration d'évaluation et de gestion des conflits d'intérêts les plus élaborées.

En ce qui concerne les études scientifiques, l'EFSA s'appuie, il est vrai, en partie seulement sur des études réalisées par l'industrie. Ceci n'est qu'une petite partie de l'ensemble du spectre des études analysées puisque l'approche de l'EFSA est de considérer que toutes les études pertinentes et publiées sont également analysées.

D'autre part, ces études des industries sont liées à des standards de bonnes pratiques, qui sont eux aussi contrôlés par un certain nombre de structures européennes ou d'organismes indépendants.

Je note également que la Cour de Justice de l'Union européenne se penche actuellement sur la question de savoir dans quelle mesure les études soumises dans le contexte de demande d'autorisation de produits phytopharmaceutiques sont à considérer comme étant confidentielles ou non. Il s'agit de l'affaire C442/14 dont j'appliquerai bien entendu les conclusions.

En conclusion, tant au niveau fédéral belge qu'au niveau de l'Union européenne, je considère que les procédures, les consultations et les vérifications nous permettant d'avoir un niveau de confiance suffisant dans l'indépendance et la transparence des évaluations faites ont été menées à bien.

Je dois bien constater, même si ce n'est pas le sens de votre question, la situation fort étonnante dans laquelle risque de se retrouver notre pays. Comme vous le savez, l'autorisation de mise sur le marché est de compétence fédérale mais l'autorisation d'utilisation est de compétence régionale.

Je crois constater que dans notre pays, les Régions vont avoir des attitudes différentes concernant ce dossier. J'ai lu avec attention certaines dispositions qui me paraissent largement inapplicables.

Pour ce qui me concerne, je préfère globalement adopter de temps à autre, même si cela doit susciter un débat ou si cela fait parfois l'objet de polémiques, une position en faveur de la réduction des pesticides qui intègre l'ensemble des paramètres plutôt que de faire de tel ou tel dossier – cela n'est pas votre cas – un élément de combat politique intra-belge car je trouve cela assez inopportun.

Par ailleurs, j'ai lu un certain nombre de réactions d'opposition qui me paraissent totalement légitimes. J'ai pris connaissance d'un certain nombre de positionnements exprimés parfois de façon virulente, ce que je peux comprendre quand il s'agit de débat politique et surtout quand il est question d'une matière de cette nature. Toutefois, j'ai également pris connaissance de déclarations, de communications publiques, d'expressions utilisées, notamment sur des sites, sur des réseaux sociaux qui me semblent relever – mais ce n'est pas votre cas, ni d'aucun parlementaire – de la diffamation pure et simple au sens du Code pénal.

En outre, je voudrais signaler que le principe de précaution est un principe que Mme Maggie De Block et moi-même, tout comme nos administrations, suivons et appliquons au plus près. Et si, demain, de nouvelles informations devaient remettre en question les informations dont nous disposons aujourd'hui, nous prendrions immédiatement attitude, comme nous l'avons fait en interdisant, par exemple, 17 des 65 produits à propos desquels nous avons été sollicités en 2015. Voilà pour l'état des lieux de cet important dossier.

Avant de terminer mon intervention, je voudrais apporter une petite correction. En effet, depuis le début des années 2000 – vous faites très légitimement référence à Monsanto qui en est l'opérateur principal et historique –, la production de la molécule et l'utilisation de ses combinaisons sont tombées dans le domaine public.

Enfin, la Belgique avait identifié l'élément d'incertitude qui planait en termes de santé de l'association du glyphosate avec d'autres coformulants, notamment la tallowamine. Et c'est avec satisfaction que nous avons constaté que notre position de prudence en la matière a été suivie au niveau européen. Il n'empêche qu'un pesticide reste un pesticide et que son utilisation, l'information concernant cette dernière doivent faire l'objet de la plus grande attention et de la plus grande prudence de la part des professionnels, mais aussi des particuliers.

Fabienne Winckel (PS): Monsieur le ministre, je vous remercie pour cette réponse. Il est vrai qu'on en arrive à une situation où les Régions, en tout cas bruxelloise et wallonne, se sont positionnées par rapport aux modes d'utilisation de ce produit. Il est quand même inquiétant de voir que des études sont contradictoires. Le principe de précaution doit prévaloir; nous devons l'avoir à l'esprit.

Nous en avons déjà souvent parlé, notamment en commission de la Santé. Un représentant de votre cabinet était souvent présent. Nous savons bien que vous êtes attaché à cette réflexion. Il est important de pouvoir parler de manière univoque et d'avoir ce principe de précaution en tête. Je vous rejoins totalement sur le fait qu'il est important de réfléchir tous ensemble et de prendre des mesures concrètes pour avoir une réflexion générale sur la diminution de l'utilisation des pesticides. Cette réflexion peut avoir lieu chez les particuliers, au niveau des pouvoirs publics. Beaucoup de communes sont déjà dans cette dynamique. C'est quelque chose à encourager. Il faut également réfléchir, avec les entités fédérées, à d'autres moyens pour nos agriculteurs. C'est important.

Il faut penser à cette phase de transition et prendre ça à bras-lecorps, très sincèrement, et ne pas se rejeter la balle entre les entités fédérées, le fédéral, la Commission européenne. Je pense que les citoyens veulent autre chose. C'est clairement un problème de santé publique et de production à l'avenir. Je pense que c'est vraiment quelque chose d'important et qu'il ne faut pas jouer à des petits jeux politiques par rapport à ces problématiques. Je ne dis pas que c'est ce que vous faites, mais je parlais de manière générale, comme vous parliez de manière générale.